

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025-11-134**

27 novembre 2025

### **Approbation du budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2026**

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-11, L.6123-6 à L.6123-8, R. 6123-6 à R. 6123-13, R. 6123-15 à R.6123-19 et R. 6123-25 à R. 6123-28,

Vu le projet de loi de finances pour 2026,

Vu l'ordonnance n°2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales et notamment son article 20,

Vu le décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences,

Vu le décret n° 2022-528 du 12 avril 2022 relatif à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis,

Vu le décret n° 2021-1916 du 30 décembre 2021 relatif au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu le décret n° 2020-1680 du 23 décembre 2020 relatif à la formation professionnelle outre-mer et notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 14 juin 2022 relatif à la gestion des contributions du particulier employeur,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif à la répartition de la contribution à la formation professionnelle des travailleurs indépendants ne relevant pas du régime agricole, des particuliers employeurs et des artistes-auteurs,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 autorisant l'opérateur de compétences AKTO à gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance à Mayotte, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Après en avoir délibéré le 27 novembre 2025,

### **Décide**

#### **Article 1**

Pour l'année 2026, le montant de la dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi est fixé à six cent vingt-sept millions d'euros (627 000 000 €).

#### **Article 2**

Les montants des dotations, y compris celles mentionnées au 1°, aux a à c et e à g du 3° et au 5° de l'article L. 6123-5, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 6123-12, sont fixés dans le budget prévisionnel de France compétences pour l'année 2026 mentionné à l'article 3 ci-dessus.

Le budget prévisionnel initial de France compétences et le compte de résultat prévisionnel pour l'année 2026, annexés à la présente délibération, sont approuvés.

#### **Article 4**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 27 novembre 2025

Pierre DEHEUNYNCK  
Président du Conseil d'administration



#### **Annexes :**

1. Budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2026
2. Compte de résultat prévisionnel de France compétences pour 2026
3. Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2026
4. Tableaux de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

## Annexe 1 - Budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2026

RESSOURCES	12 718 940 624 €
Contributions recouvrées URSSAF MSA CPS SPM	11 470 153 269 €
Contributions intermittents spectacle	67 616 634 €
Contributions particuliers employeurs	17 064 694 €
Contributions CCCA BTP	81 623 860 €
Contributions FAF TI des travailleurs indépendants	351 615 043 €
Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	44 882 125 €
Contributions conventionnelles	51 700 000 €
Dotation exceptionnelle Etat	579 285 000 €
Dotation compl. Etat compensation Transco	8 000 000 €
Fonds FIPU et C2P	47 000 000 €
EMPLOIS	12 077 738 857 €
TOTAL EMPLOIS BUDGET D'INTERVENTION	12 022 445 998 €
<b>Section dédiée au financement de la formation des demandeurs d'emploi</b>	<b>627 000 000 €</b>
<b>Section dédiée au financement des projets de transition professionnelle</b>	<b>435 000 000 €</b>
<b>Section dédiée au financement des projets de reconversion professionnelle par utilisation du C2P et des projets de transition professionnelle financés par le FIPU</b>	<b>47 000 000 €</b>
Projets de reconversion professionnelle C2P	7 000 000 €
Projets de transition professionnelle FIPU	40 000 000 €
<b>Section dédiée au financement du conseil en évolution professionnelle</b>	<b>110 000 000 €</b>
<b>Section dédiée au financement de l'alternance</b>	<b>8 345 927 128 €</b>
Fonds régions fonctionnement CFA	44 000 100 €
Fonds régions investissements CFA	90 048 750 €
Péréquation inter-branches	4 611 878 278 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	3 600 000 000 €
<b>Section dédiée au financement du CPF</b>	<b>1 319 000 000 €</b>
<b>Section dédiée au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés</b>	<b>521 000 000 €</b>
<b>Section dédiée au financement des périodes de reconversion</b>	<b>68 000 000 €</b>
<b>Section dédiée à l'affectation des financements aux fonds d'assurance-formation de non-salariés</b>	<b>351 615 043 €</b>
<b>Section dédiée à l'affectation des contributions conventionnelles</b>	<b>51 700 000 €</b>
<b>Section dédiée à l'affectation des financements au comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics</b>	<b>81 623 860 €</b>
<b>Section dédiée à l'affectation des financements des intermittents du spectacle</b>	<b>64 234 968 €</b>
<b>Section dédiée à l'affectation des financements pour le développement de la formation professionnelle et de l'alternance à Saint Pierre et Miquelon</b>	<b>345 000 €</b>
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	25 292 859 €
<b>Sous-section dédiée aux dépenses de fonctionnement</b>	<b>22 070 976 €</b>
Dépenses de personnel	10 243 253 €
Autres dépenses de fonctionnement	11 827 723 €
<b>Sous-section dédiée aux dépenses d'investissements</b>	<b>3 221 883 €</b>
TOTAL EMPLOIS FINANCIERS	30 000 000 €
Intérêts sur concours bancaires	30 000 000 €
DEFICIT PREVISIONNEL	641 201 767 €

## Annexe 2 - Compte de résultat prévisionnel de France compétences pour 2026

Emplois	Montant (en M€)	Ressources	Montant (en M€)
Formation demandeurs d'emploi	627	Contributions recouvrées URSSAF MSA CPSSMP	11 470
Projets de transition professionnelle	435	Contributions intermittents spectacle	68
Dotations spécifiques C2P et FIPU	47	Contributions particuliers employeurs	17
Conseil en évolution professionnelle	110	Contributions CCCA BTP	82
Alternance fonds régions fonctionnement	44	Contributions FAF des travailleurs indépendants	352
Alternance fonds régions investissement	90	Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	45
Alternance permis de conduire apprentis	-	Contributions conventionnelles	52
Alternance CNFPT	-	Excédents de trésorerie	-
Alternance péréquation inter-branches	4 612	Dotation exceptionnelle Etat	579
Alternance reversée gestion OPCO	3 600	Dotation compl. Etat compensation Transco	8
Enveloppe reversée gestion OPCO PDC-50	521	Fonds spécifiques C2P et FIPU	47
Enveloppe reversée OPCO Période reconv.	68		
Reversements intermittents spectacle	64		
Compte personnel de formation	1 319		
Reversements contributions FAF TI	352		
Reversements contributions conventionnelles	52		
Reversement contributions CCCA BTP	82		
Reversement contributions SP&M	0		
Fonctionnement et investissements & intérêts bancaires	55		
<b>Total des emplois prévisionnels</b>	<b>12 078</b>	<b>Total des ressources prévisionnelles</b>	<b>12 719</b>
		<b>Résultat prévisionnel 2026</b>	<b>641</b>

### Annexe 3 - Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2026

<b>Actif</b>	<b>Montant (en M€)</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant (en M€)</b>
Investissements nets	5	Report à nouveau	- 10 976
<b>Actif immobilisé</b>	<b>5</b>	Résultat de l'exercice	641
Adhérents et comptes rattachés	1 148	<b>Total fonds propres</b>	<b>- 10 335</b>
Subventions à recevoir	-	Provisions AAP & opérations FPSPP	-
Créances fiscales et sociales	-	Provisions pour risques et charges	1
Valeurs mobilières de placement	-	<b>Total provisions</b>	<b>1</b>
Disponibilités	-	Dettes financières CT	1 884
Charges constatées d'avances	2	CDC CPF	803
		PIC	1 486
		OPCO alternance et péréquation	6 741
		Adhérents et comptes rattachés autres	563
		Dettes fournisseurs & comptes rattachés	9
		Dettes fiscales et sociales	2
<b>Actif circulant</b>	<b>1 150</b>	<b>Total dettes</b>	<b>11 488</b>
<b>Total actif</b>	<b>1 155</b>	<b>Total passif</b>	<b>1 155</b>

## Annexe 4 - Tableaux de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

Budget d'intervention (hors reversements à l'€ l'€)	Total (en M€)
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	627
Projets de transition professionnelle dotation	435
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	110
Alternance fonds régions fonct. & invests. CFA	134
Alternance péréquation inter-branches	4 612
Alternance dotation principale	3 600
Compte Personnel de Formation	1 319
PDC-50	521
Périodes de reconversion	68
<b>Total</b>	<b>11 426</b>

Budget fonctionnement	Personnel	Fonct.	Invests.	Total
Mission observation et évaluation	1 538 853	2 504 943	1 302 879	<b>5 346 676</b>
Mission financement et répartition	1 669 534	1 585 501	70 341	<b>3 325 376</b>
Mission régulation et contrôle	1 364 669	1 582 176	516 863	<b>3 463 709</b>
Mission certification professionnelle	3 263 980	2 677 543	669 156	<b>6 610 679</b>
Mission CEP	1 241 587	2 213 078	592 302	<b>4 046 967</b>
Mission transitions professionnelles	1 164 630	1 264 482	70 341	<b>2 499 453</b>
<b>Total</b>	<b>10 243 253</b>	<b>11 827 723</b>	<b>3 221 883</b>	<b>25 292 859</b>